



Fiche d'information MDP – Niveaux de référence normalisés



Qu'est-ce qu'un niveau de référence normalisé?

Tous les projets visant à générer des réductions d'émissions certifiées dans le cadre du MDP doivent suivre des étapes similaires pour l'enregistrement. La première étape requiert de la part des participants au projet la définition d'un niveau de référence identifiant quel aurait été le niveau d'émissions sans le projet MDP. Il s'agit là d'une étape cruciale pour prouver que le projet apporte quelque chose, c'est-à-dire que les réductions d'émissions en résultant ne seraient pas intervenues sans lui. Identifier un niveau de référence et prouver l'« additionnalité » du projet sont les deux aspects exigeant le plus de ressources pour l'enregistrement d'un projet MDP, car ils impliquent souvent l'intervention d'experts-conseils.

Les niveaux de référence normalisés admettent qu'un niveau de référence ne soit calculé qu'une seule fois pour l'ensemble d'une catégorie de projet ou d'un secteur de l'industrie, au lieu d'être calculé séparément pour chaque projet MDP. Une fois qu'un niveau de référence est approuvé, les participants au projet peuvent l'appliquer tel quel à leurs propres projets similaires.

Quels sont les avantages des niveaux de référence normalisés?

- Des coûts de transaction réduits pour les participants au projet
- Une réduction des délais de mise sur le marché des projets MDP
- Une amélioration de la distribution au niveau régional en raison de coûts de transaction moins élevés et d'une simplification, ce dont bénéficient les pays sous-représentés dont les ressources sont limitées.
- Une transparence accrue : les niveaux de référence normalisés, objets d'un examen minutieux, peuvent faire l'objet de commentaires du public.

Comment soumettre un niveau de référence normalisé?

- Les parties, les participants au projet, les organisations industrielles internationales et les organisations observatrices accréditées peuvent soumettre des niveaux de référence normalisés par l'intermédiaire de l'autorité nationale désignée (AND) de leur pays
- Toutes les demandes sont examinées par des entités opérationnelles désignées (EOD) dans chaque pays, puis transmises au conseil exécutif du MDP pour évaluation.

Où trouver davantage d'informations?

- Liste des AND mondiales: <http://cdm.unfccc.int/DNA/index.html>
- Liste des EOD mondiales: <http://cdm.unfccc.int/DOE/index.html>
- Pour toute information sur les niveaux de référence normalisés, les procédures de soumission ainsi que pour une liste des niveaux de référence normalisés proposés et approuvés: http://cdm.unfccc.int/methodologies/standard_base/index.html



Suivez-nous sur Twitter:
http://twitter.com/UN_CarbonMechs



Venez nous aimer sur Facebook:
<http://www.facebook.com/UNCarbonMechs>